

Homélie du Vingt troisième dimanche ordinaire A

La parole de Dieu de ce dimanche nous invite à méditer sur notre manière de nous stimuler mutuellement pour hâter le pas sur le chemin de la conversion. Sur la question de la correction fraternelle, les textes que nous venons d'entendre sont d'une grande clarté : si ton frère a péché, va le trouver pour l'aider à voir sa faute afin qu'il puisse emprunter le chemin de la conversion.

Avant d'être un devoir de charité envers le frère ou la sœur qui s'éloigne du chemin du Seigneur, la correction fraternelle est une « mission » que Dieu lui-même nous confie aux uns à l'égard des autres. Celui qui n'aide pas son frère ou sa sœur à se corriger, dit le Prophète Ézéchiél, partage les conséquences de son péché. Aucune excuse n'est admise puisque Dieu nous avertit qu'il nous demandera compte de son sang. Ainsi, rester indifférents au mal commis par un frère ou éviter d'intervenir pour ne pas « avoir d'histoires », c'est nous exposer nous-mêmes à la condamnation. Remarquons, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas forcément de péché commis contre nous, mais de toute conduite répréhensible de nos frères. Dieu nous tient pour responsables du salut des autres en nous confiant à leur égard une mission de « guetteurs ». Mais comment y procéder ? Comment effectuer la correction fraternelle ? Elle doit se faire avec doigté et humilité en portant le frère ou la sœur dans la prière, répond saint Mathieu, qui regroupe dans l'évangile de ce dimanche une série de consignes données par le Christ sur cette question.

D'abord le Christ nous demande non seulement de respecter la réputation du frère ou de la sœur, mais aussi de l'aider à s'amender. Il recommande de nous rappeler que le but de la correction fraternelle est de ramener le fautif sur la bonne voie et non de le diffamer. Tout doit commencer par un dialogue sans témoin dans un cœur à cœur inspiré par l'amour et le respect. Effectivement la correction

fraternelle ne consiste pas à traîner un coupable devant un tribunal mais plutôt à lui faire découvrir la miséricorde de Dieu.

Ensuite, le Christ nous invite à une médiation progressive. C'est seulement, en effet, après l'échec d'une première tentative qu'il faut recourir à un petit groupe de frères ou sœurs pour que l'affaire soit traitée en toute discrétion. Précisons encore une fois, qu'il ne s'agit pas d'un jugement mais d'un appel à la conversion. Toute l'initiative doit être préparée et surtout portée en prière afin de se présenter à l'autre avec un cœur sans aigreur ni agressivité.

Enfin, le Christ nous donne comme étape déterminante et ultime d'impliquer toute la communauté. C'est le sommet de la démarche graduelle, puisque le frère en tort rejette tout appel à la conversion, il faut que la communauté dans son ensemble l'exhorte à se ressaisir. Même à ce niveau doit être fait avec amour dans un désir sincère de ramener le fautif sur la bonne voie. Et lorsque tout ce qui est possible a été essayé sans succès, la communauté doit, en désespoir de cause, se résigner à sanctionner la décision prise par le coupable lui-même de rester dans son péché. Cependant, l'exclusion n'a pas d'autre but que de protéger le reste de la communauté contre un mauvais exemple et d'éviter que le cas, en se transformant en scandale public, ne jette le discrédit sur les autres frères.

Même après son exclusion, le frère continuera d'être porté en prière par toute la communauté. De fait, en demandant de le considérer « comme un païen ou un publicain », Jésus ne demande pas de se désintéresser de lui. Bien au contraire ! Sa nouvelle situation plaide en faveur d'une prière encore plus insistante pour lui.

Et si le frère fautif, c'était nous ? Cette question doit elle nous étonner ? Les circonstances de la vie peuvent nous amener à nous retrouver dans la situation du frère ou de la sœur qui a péché. Saurons-nous alors, accueillir comme des messagers de Dieu, ceux qui viennent nous tendre une main secourable ?